

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sterillium Gel

Version 1.3

Date de révision 22.01.2015

Date d'impression 25.06.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sterillium Gel

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation intérieur
Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.
Restrictions d'emploi recommandées : Produits médicaux, Biocides

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur, importateur, fournisseur : BODE Chemie GmbH
Melanchthonstraße 27
22525 Hamburg
Tel.: +49 (0)40 / 54 00 60

IVF HARTMANN AG
Victor-von-Bruns Strasse 28
CH-8212 Neuhausen
Switzerland
Phone +41 (0) 52 674 31 11

Service responsable : Irene.Steiner@hartmann.info

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum (STIZ) 24 h-Phone 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Facilement inflammable R11: Facilement inflammable.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P233

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Intervention:

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P301 + P330 + P331

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Élimination:

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Substance VLEP :				
Éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	F; R11	Flam. Liq. 2; H225	>= 70 - < 90

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

6.4 Référence à d'autres sections

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le stockage doit être en accord avec le BetrSichV (Allemagne).

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Éthanol	64-17-5	VME	500 ppm 960 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health. Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus..			
		VLE	1,000 ppm 1,920 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health. Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus..			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Éthanol : Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Valeur: 87 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Éthanol : Eau douce
Valeur: 0.96 mg/l
Sédiment d'eau douce
Valeur: 3.6 mg/kg
Eau de mer
Valeur: 0.76 mg/l
Sol
Valeur: 0.63 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Mesures de protection : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : visqueux

Couleur : incolore

Sterillium Gel

Version 1.3

Date de révision 22.01.2015

Date d'impression 25.06.2015

Odeur	: d'alcool
pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: non déterminé
Point d'éclair	: 17.1 °C Méthode: ISO 3679
Inflammabilité (solide, gaz)	: n'est pas auto-inflammable
Limite d'explosivité, inférieure	: limite d'inflammabilité inférieure 83 g/m3 Méthode: DIN 51649
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: 0.82 g/cm3 (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: non miscible
Viscosité Viscosité, dynamique	: 4,000 - 8,000 mPa.s (20 °C) Méthode: ISO 2555 Brookfield DVII+, RV5

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviterConditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun(e).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Donnée non disponible

Composants:

Éthanol (CAS: 64-17-5):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 6,200 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 124.7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Composants:

Éthanol (CAS: 64-17-5):

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: Test de Draize

Résultat: Irritation légère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Composants:

Éthanol (CAS: 64-17-5):

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: Test de Draize

Résultat: Irritation légère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit:

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction**Produit:**

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Produit:**

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Produit:**

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration**Produit:**

Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Éthanol (CAS: 64-17-5):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 13,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12,340 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 5,000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit	: Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
Code des déchets EU	: 070601* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
Emballages contaminés	: Vider les restes. Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les réglementations locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR	: UN 1170
IMDG	: UN 1170
IATA	: UN 1170

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	: ETHANOL, SOLUTION (ETHYL ALCOHOL, SOLUTION)
IMDG	: ETHANOL, SOLUTION (ETHYL ALCOHOL, SOLUTION)
IATA	: ETHANOL, SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: 3
IMDG	: 3
IATA	: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 33
Étiquettes	: 3
Code de restriction en tunnels	: D/E
IMDG	
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 3
EmS Code	: F-E, S-D
IATA	
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR	
Dangereux pour l'environnement	: non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Biocidal product : Numéro d'enregistrement: CHZB0323

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 85.86 %

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

CH INV : La formulation contient des substances listées dans l'Inventaire Suisse

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TSCA (USA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R11 : Facilement inflammable.

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

Texte complet pour autres abréviations

Flam. Liq. Liquides inflammables

État actuel de notification

CH INV : Switzerland. New notified substances and declared preparations

Information supplémentaire

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:

2. Identification des dangers

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées

Sterillium Gel

Version 1.3

Date de révision 22.01.2015

Date d'impression 25.06.2015

comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.